



DDTEFP et certificat de non travail ???

Par Actifed

Bonjour à tous,

J'aurais besoin d'une aide d'un spécialiste du droit du travail et aussi tout ce qui concerne le visa de longue durée.

Il y a un cas que je n'arrive pas à comprendre.

Voilà, si un jeune étranger et sportif de haut niveau voudrait venir en France s'entraîner et perfectionner sa technique et apprendre le français également.

Il a fait la demande de visa auprès de l'ambassade de France dans son pays. Il a donné toutes les pièces demandées (preuve de son inscription dans une école, lettre d'invitation d'un club ou centre d'entraînement, lettre de motivation expliquant pourquoi il voudrait venir en France,... etc).

Mais l'ambassade lui demande quand même à la fin (à quelques jours de la date où on devrait le convoquer à l'ambassade pour avoir le visa ou non), une certification de la part du DDTEFP (inspection du travail) qui prouve qu'il ne vient pas pour travailler.

Je ne comprends pas pourquoi l'ambassade lui demande ça car il a déjà dit et fait savoir qu'il ne vient pas pour travailler mais s'entraîner et apprendre le français.

Je voudrais savoir comment le DDTEFP pourrait lui délivrer un tel certificat alors qu'il n'a pas de contrat de travail et il ne veut pas venir travailler.

Qu'est-ce qu'il pourrait et devrait faire pour arranger ça svp ?

Merci par avance pour vos aides et conseils.